



De très belles vacances à toutes et à tous !
Courriers et mails seront relevés pendant les vacances



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°21

Sommaire : Merci, Elections professionnelles, Mouvement, Le SNUipp-FSU avec vous, Action/ GREVE LUNDI 12 novembre,

Loi Blanquer: Vote CSE, Salaires, REP, AESH, Soutien sinistrés de l'Aude



Merci...

La 1ère campagne des réunions syndicales du SNUipp-FSU s'est achevée samedi 13 octobre. 13 réunions organisées sur tout le département, à la rencontre de centaines de collègues. Merci à toutes celles et ceux qui ont participé activement à ces réunions et qui, par leur présence, font vivre et perdurer ce droit syndical.

Les débats et échanges ont été nombreux et productifs, il faut dire que les sujets ne manquaient pas en cette rentrée : carte scolaire, évaluations, inclusion, école maternelle, conditions et temps de travail, rendez vous de carrière, promotions, salaire, retraite, actions... Le SNUipp-FSU, fort de ces rencontres et des demandes collectives, poursuivra avec détermination ses interventions et actions.

Pour rappel chaque collègue a droit à 2 demies-journées d'information syndicale hors temps de travail sur l'année. Ce temps de réunion (6 heures) peut être dès lors récupéré sur les 108 heures hormis APC (concertations pédagogiques) OU sur la "Journée de solidarité". Chaque collègue a également droit à 3 heures d'information syndicale sur le temps de travail.

**Rendez vous courant mars-avril 2019
pour la 2ème série d'Infos syndicales !**



A noter: deux initiatives du SNUipp-FSU qui font aussi le plein !

Le stage syndical "spécial retraites" prévu le **Mardi 6 novembre**.
De même le Colloque "Reprenons la main sur notre métier !" prévu le **15 novembre**.

Les inscriptions sont désormais closes mais si ce n'est déjà fait, merci de nous signaler votre présence à: snu06@snuipp.fr



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018
29 novembre (10h) au 6 décembre (17h) 2018



Première étape : activez votre compte électeur pendant les vacances ! Cela prend 5 minutes !

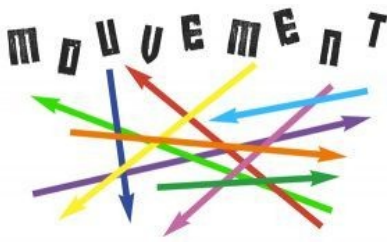
Sans cette opération il ne vous sera pas possible de voter à partir du 29 novembre. Dans cette période vous aurez à élire vos représentant-es aux différentes instances paritaires départementales et nationales.

Le SNUipp et la FSU présenteront bien sûr des listes.

Plus que jamais, à l'heure des volontés manifestes de passer outre le dialogue social et les personnels, nous avons besoin de conforter la représentativité du SNUipp et de la FSU.

Le tutoriel du SNUipp-FSU [ici](#)

LIRE ICI toutes les modalités : <http://06.snuipp.fr/spip.php?article6620>



Haro sur le mouvement !

La présentation par les services du ministère de l'Éducation nationale d'un projet de texte modifiant en profondeur les règles du mouvement suscite la colère des syndicats. A l'occasion d'un groupe de travail ministériel l'administration a soumis aux organisations syndicales le projet de texte encadrant les opérations du mouvement départemental 2019. Un projet qui contient pour le SNUipp-FSU des dispositions inacceptables.

Le texte prévoit en effet que la seconde phase du mouvement, qui existe encore dans de nombreux départements serait supprimée partout. Les personnels à titre provisoire ne pourraient donc plus effectuer qu'une seule saisie des vœux.

[Lire la suite et la déclaration intersyndicale](#)



Le SNUipp-FSU toujours à vos côtés !

Les représentants du personnel du SNUipp-FSU sont au quotidien à l'écoute des enseignants et des équipes pour les conseiller et les accompagner tout au long de leur carrière. Forts de leur expertise de terrain, ils sont des interlocuteurs incontournables de l'administration lors des instances paritaires où ils défendent les intérêts individuels et collectifs des personnels et font valoir le projet de transformation de l'école du SNUipp-FSU.

Accompagnement, aide, soutien, écoute

Des dizaines d'appels et de mails à traiter, c'est le quotidien de la section départementale du SNUipp-FSU. En période de carte scolaire, de mouvement et de promotion particulièrement, le rythme s'accélère et les équipes du SNUipp écoutent, expliquent,

démêlent, conseillent et réconfortent des personnels inquiets, parfois en souffrance et pour beaucoup perdus dans le dédale des opérations administratives.

Rappeler un point d'une circulaire, vérifier un barème, calculer des effectifs, chercher dans les textes réglementaires, accompagner une collègue et répondre à un inspecteur pointilleux, mais aussi préparer la prochaine commission paritaire avec le souci permanent de l'équité et de la transparence dans chaque opération administrative, c'est aussi le quotidien des représentantes et des représentants du syndicat. Un syndicat qui s'attache aussi à organiser des réunions d'information syndicale où chacun est invité à exprimer ses préoccupations professionnelles et son point de vue pour travailler de manière unitaire à la construction des mobilisations.

Un syndicat animé par des militants qui sont avant tout des enseignants, au fait des préoccupations du terrain, qui entendent améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants.

[Lire la suite](#)



LUNDI 12 novembre : écoles en grève !

Guide des "bonnes pratiques", révision des programmes, mise en place de tests neuro-éclairés en CP et CE1, nouvelle loi ...

Décidément le ministre ne ménage pas sa peine pour déposséder les enseignants de leur professionnalité sans répondre aux enjeux de lutte contre les inégalités scolaires.

Ajouté à cela un budget en berne avec un nombre de postes insuffisants et vous avez tous les ingrédients de la colère qui monte et qui pourra s'exprimer par la grève et dans les manifestations le 12 novembre prochain à l'appel des fédérations syndicales de l'éducation.

En 18 mois, l'école a le tournis : évaluations imposées - les témoignages recueillis par le SNUipp-FSU sur les conditions de passation et de saisie sont édifiants - , négation de la professionnalité enseignante, temps de travail des enseignants, nouveau projet de loi, suppression du CNEC, des ESPE, un budget en berne...

En effet l'affichage d'une pseudo priorité au primaire traduite par l'annonce d'une dotation de 2 325 postes dans le premier degré est surtout médiatique. La réalité est tout autre. Cette dotation est bien insuffisante pour couvrir les mesures de dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+ ainsi que l'abaissement à trois ans de la scolarité obligatoire.

Le SNUipp-FSU a chiffré à 4 000 le nombre de postes nécessaires pour terminer le dédoublement, auxquels il faut en ajouter 1000 (selon le ministère) pour assurer la

scolarisation devenue obligatoire des trois ans.

Trois chiffres qui rendent l'équation défavorable pour les cartes scolaires à venir au mois de janvier prochain. Les grands perdants des fermetures de postes risquent une fois de plus de se trouver dans les départements ruraux ou pour les équipes qui bénéficient encore de l'apport qualitatif du dispositif Plus de maître que de classes.

Un budget et une politique éducative qui ne répondent pas aux vraies questions posées à l'école aujourd'hui pour s'attaquer aux inégalités scolaires et permettre la démocratisation de la réussite de tous. Un projet de loi qui n'y répond pas davantage. Des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui se dégradent.

Les raisons de se mobiliser le 12 novembre prochain ne manquent pas !

LIRE LA SUITE

Le LUNDI 12 NOVEMBRE, toutes et tous en grève et dans la rue !



Loi Blanquer, rejet par le CSE de l'école du contrôle !

Le projet de loi de J.M Blanquer "pour une école de la confiance" présenté lundi 15 octobre au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) s'apparente davantage à une "école du contrôle". C'est un projet qui transforme en profondeur le système éducatif sans répondre aux enjeux réels.

Le ministre l'avait pourtant assuré : il n'y aurait pas de "loi Blanquer" ni de changements de programmes, mais il n'aura pas résisté. Le dialogue aura une nouvelle fois manqué. Lundi 15 octobre, lors de l'étude de son projet de loi "pour une école de la confiance" au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), **vingt organisations présentes ont de nouveau déploré le fait qu'on légifère sans s'être donné le temps de la concertation.**

LIRE LA SUITE

Lire la déclaration du SNUipp-FSU lors du CSE

La FSU a voté contre le projet de loi.

Résultat du vote :

Pour : 3 Contre : 34 Abstention : 4 Refus de Vote : 15

Le projet de loi a donc reçu un avis défavorable du CSE.

On note que les 3 votes en Pour ont été émis par les grands gagnants de cette opération, à savoir les représentants de l'enseignement privé. Deux textes leur sont particulièrement favorables, l'instruction obligatoire à 3 ans et l'extension de la possibilité d'expérimentation au privé.



Toujours aucune revalorisation salariale pour plus de 5 millions d'agent-es de la Fonction publique !

Faut-il une nouvelle fois rappeler la promesse d'Emmanuel Macron lorsqu'il était candidat à l'élection présidentielle : « Nous améliorerons le pouvoir d'achat de tous les travailleurs » ?

La FSU regrette que le gouvernement n'ait pas fait ce choix pour ses propres agent-es de la Fonction publique ! Pire, il organise la baisse de leur pouvoir d'achat à travers un certain nombre de mesures : hausse de la cotisation pour la retraite, blocage de la valeur du point d'indice, hausse de la CSG mal compensée, retenues pour maladie, revalorisation reportée de PPCR et prévoit de creuser un peu plus les inégalités qui existent déjà entre les agent-es par des mesures dites d'individualisation prévues dans le « nouveau contrat social » avec les agent-es (salaires au mérite, développement de l'indemnitaire).

Alors qu'une nouvelle réforme des retraites se prépare qui mettra au cœur du niveau des pensions la politique salariale, alors que le gouvernement dit vouloir réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, celui-ci ne fait pas de la revalorisation salariale un objectif majeur.

Le rendez-vous salarial de juin dernier n'a répondu à aucune des attentes des agent-es. La FSU a contesté les pistes envisagées : sécuriser le pouvoir d'achat dans un cadre « soutenable » de budget contraint, modifier la structure des rémunérations en donnant plus de poids aux indemnités et moins au traitement indiciaire, reconnaître plus le mérite comme levier de gestion des ressources humaines et critiqué la manière dont sont traités certains sujets, toujours à charge pour ce qui est de l'indiciaire et des composantes telles que la NBI, le supplément familial ou l'indemnité de résidence que le gouvernement a le projet de remettre en question.

Travail, qualifications et engagement professionnel des agent-es doivent être réellement reconnus.

La FSU exige la revalorisation du point d'indice mais aussi des discussions qui, suites au protocole PPCR, permettraient d'améliorer encore les déroulements de carrières, d'harmoniser davantage les grilles de rémunérations et de reconnaître mieux les qualifications.

Revaloriser les salaires des agent-es ce serait reconnaître mieux leur travail, leurs

qualifications et leur engagement professionnel. Ce serait également contribuer à une meilleure reconnaissance de la Fonction publique et à son attractivité.

EN GREVE le 12 NOVEMBRE !



AESH, le métier que nous voulons

De mars à juin, le SNUipp-FSU est allé à la rencontre des accompagnants des élèves en situation de handicap pour échanger, débattre ensemble de leurs conditions d'exercice et recueillir leurs attentes pour leur métier.

Aujourd'hui le SNUipp-FSU fait la synthèse nationale des livrets revendicatifs écrits avec les collègues. Celle-ci a été remise fin septembre à la conseillère du ministre de l'Education nationale et à la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées.

Lire le 4 pages : <http://06.snuipp.fr/spip.php?article6602>



Refus de priorité pour l'éducation prioritaire !

Le rapport de la Cour des comptes rappelle combien les moyens sont nécessaires dans l'éducation prioritaire. Si elle ne permet pas de réduire suffisamment les inégalités de départ, elle a réussi à stopper les effets de la dégradation de la situation sociale des familles dans les quartiers populaires.

Le communiqué

Le rapport de la Cour des comptes, paru une semaine après l'annonce ministérielle du report d'un an de la refonte de la carte de l'éducation prioritaire, est bien obligé de reconnaître les effets positifs de la politique de REP et REP+. Certes, celle-ci ne permet pas de réduire suffisamment les inégalités de départ mais elle a réussi à stopper les effets

de la dégradation de la situation sociale des familles dans les quartiers populaires. Et sans cette politique la situation serait plus dégradée encore.

[Lire la suite](#)



Je soutiens les sinistrés de l'Aude

Suite aux intempéries dans l'Aude, Solidarité Laïque, dont le SNUipp-FSU est membre, lance un appel à dons pour apporter soutien et réconfort aux enfants du département. Les dons serviront à financer des kits de loisirs, du petit matériel sportif et créatif et à assurer des activités périscolaires.

13 morts, des milliers de sinistrés, des dégâts matériels considérables notamment dans les écoles et les centres de loisirs, tel est le bilan des intempéries qui se sont abattues sur le Sud de la France et en particulier dans le département de l'Aude. Solidarité Laïque apporte d'ores et déjà son aide sur le terrain en lien avec ses partenaires qui gèrent des centres éducatifs sur place. Pour mieux répondre aux besoins, elle lance dès aujourd'hui **un appel à dons** d'urgence destiné à accompagner les enfants victimes de ces intempéries.

Le SNUipp-FSU et les autres syndicats enseignants, la Ligue de l'enseignement et l'Esper participent d'ores et déjà à la mobilisation. L'appel à dons permettra d'équiper les enfants de kits sportifs et créatifs, de leur proposer des activités de loisirs et de réconfort, d'aider également les structures éducatives touchées et d'apporter un soutien aux activités pédagogiques.



[SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook](#)



CALCULEZ votre retraite: <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'AGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux. Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

[Lire la suite et modèle de lettre](#)

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail :

http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos